



PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE

Bastia, le 08 mars 2019

PREFECTURE
DIRECTION DU CABINET
SERVICE COMMUNICATION

COMMUNIQUE DE PRESSE

PROROGATION DE L'INTERDICTION D'EMPLOI DU FEU JUSQU'AU LUNDI 11 MARS 2019

Le Préfet de la Haute-Corse communique :

Les services de Météo France prévoient la persistance d'un épisode venteux les trois prochains jours.

Par conséquent, l'interdiction d'emploi du feu est prorogée jusqu'au lundi 11 mars 2019, 12h inclus sur l'ensemble du département de la Haute-Corse.

Dans ce contexte de fort risque incendie lié au vent et à une forte sécheresse de la végétation, la préfecture de la Haute-Corse appelle la population à la plus grande vigilance et rappelle les consignes de vigilance et de prudence :

- limitez vos déplacements en forêts,
- ne fumez pas en forêt,
- campez uniquement sur des lieux autorisés,
- n'allumez pas de feu, ni de barbecues en forêt,
- ne jetez pas de mégots par la vitre de la voiture.

Il est demandé à toute personne témoin d'un départ de feu d'alerter dans les plus brefs délais les pompiers en appelant le 18 ou le 112 (appel gratuit).

De même, il est recommandé de signaler tout comportement suspect aux forces de sécurité (gendarmerie et police).

Enfin, compte tenu de ces éléments, cette interdiction d'emploi du feu doit être strictement respectée sous peine de poursuite.

Le non respect de l'interdiction d'emploi du feu peut engager la responsabilité civile de l'auteur et l'exposer, le cas échéant, à des poursuites pénales. A cet effet, la réglementation prévoit des peines d'amende pouvant aller jusqu'à 100 000 € ainsi que des peines d'emprisonnement.

Contact Presse

Marie-Dominique FORNESI - Service Communication
☒ 20401 BASTIA CEDEX 9 ☎ 04.95.34.51.63 / 06.80.38.45.01
marie-dominique.fornesi@haute-corse.gouv.fr

site internet départemental : www.haute-corse.gouv.fr



Twitter



Facebook